



Portage salarial et licenciement

Par **dominique**, le **27/08/2012** à **18:06**

Bonjour,

je travaille pour une société en portage salarial depuis le 25 juin 2012

la durée de Période d'essai est de 4 mois

la société qui a mandaté le portage salarial a des problèmes de financement et a donc mis son activité en veille.....en date du 1er août 2012

le salaire du mois de juin a été payé

le salaire du mois de juillet non

maintenant la société de portage accepte de payer le salaire du mois de juillet mais propose que le mois d'août soit considéré comme congé sans solde et comme elle n'a pas confiance en la reprise de l'entreprise veut mettre fin au contrat en cours avec moi
est-ce légal?